

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 07 novembre 2018)

PRESENTS (es) : Mesdames DESOY, MOINDJIE, CAILLAT, TILLY, DEVILLE
Messieurs GOURDIER, GILLET, FERY, LECLERC, PIGER, BINET, ARZILLIER,
BAUDOU, LE BOT

ABSENTS (es) : M. SEVERIN (pouvoir à Mme DESOY)

Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 24/2018 : Vote du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Délibération n° 25/2018 : Communauté Urbaine du Grand Reims, rapport d'activité 2017, information au conseil municipal

Délibération n° 26/2018 : Aire de covoiturage

Délibération n° 27/2018 : Fonds de soutien aux investissements communaux

Délibération n° 28/2018 : Biens communaux : transfert à la Communauté Urbaine du Grand Reims

Vote du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 12 septembre 2018 et adopte le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 visé dans ce rapport.

Communauté Urbaine du Grand Reims, rapport d'activité 2017, information au conseil municipal

Monsieur Guy Leclerc présente le rapport d'activité de la Communauté Urbaine pour l'année 2017, le conseil municipal prend acte de cette communication et du rapport joint en annexe.

Aire de covoiturage

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat soutient des initiatives qui favorisent les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et le Pays d'Epernay se sont associés pour proposer un certain nombre d'actions dont la mise en place d'un schéma territorial des aires de covoiturage, via l'action n°35 (portée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims). Cette opération est cofinancée par l'Etat (80%) et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (20%).

Madame le Maire fait savoir que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims projette la création d'une aire de covoiturage sur le parking de l'enseigne Intermarché contact. Le nombre d'emplacements de stationnement prévus pour l'aire de covoiturage sera de 4 places.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Signaux Girod, mandatée pour cette opération, en lien direct avec les municipalités et le CIP de la Marne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés valide le projet de création d'une aire de covoiturage, autorise l'entreprise Signaux Girod à réaliser les travaux de pose de signalétiques, autorise le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à communiquer et à informer les usagers du territoire de ce nouvel emplacement et s'engage à publier dans ses documents de communication sur l'action covoiturage en citant le cofinancement du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et à fournir un exemplaire du document au Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Fonds de soutien aux investissements communaux

Le conseil communautaire dans sa séance du 28 juin 2018 a créé le fonds de soutien aux investissements communaux et a adopté son règlement.

La commune envisage de procéder à la première phase de restauration de l'église St Remi de Les Mesneux à savoir :

- Etude préalable des travaux à réaliser,
- Mise en sécurité du bâtiment,

- Etude géotechnique,
- Travaux d'urgence de confortement de l'édifice.

Considérant que ces travaux sont éligibles au dispositif de fonds de soutien aux investissements créé par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- adopte le projet de procéder à la première phase de restauration de l'église St Remi de Les Mesneux
- décide de la réalisation des travaux en 2018
- sollicite l'aide financière de la Communauté urbaine du Grand Reims au titre du fonds de soutien aux investissements communaux
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet

Biens communaux : transfert à la Communauté Urbaine du Grand Reims

Le transfert de compétences à la Communauté Urbaine du Grand Reims engendre le transfert en pleine propriété du réservoir d'eau potable ainsi que de la mare de Les Mesneux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide d'autoriser le transfert en pleine propriété et sans indemnité par la commune de Les Mesneux au profit de la Communauté Urbaine du Grand Reims, de l'ensemble des biens communaux tels que listés en annexe, et des droits et obligations attachés ainsi que d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou pièce nécessaire à ce transfert.

Label « village fleuri » 1 fleur

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de l'obtention du label « village fleuri » par la commune. Une cérémonie officielle pour la remise de la fleur aura lieu au printemps 2019 et les panneaux seront installés aux 4 entrées du village à cette occasion.

Compte-rendu de la conférence de territoire du 05 novembre 2018

La Communauté Urbaine du Grand Reims récupère la compétence transports scolaires au premier janvier 2019 qui était jusqu'ici assurée par la région.

Commémoration du 11 novembre 2018

A l'occasion de cette commémoration, 170 personnes étaient présentes au monument aux morts avec la participation des enfants de l'école qui ont lu un poème, une lettre d'un poilu et chanté la Marseillaise.

Tour de France

Madame le Maire annonce le passage du tour de France dans la commune le 08 juillet 2019 à partir de 16 heures lors de l'étape Binche/Epernay. La caravane passera deux heures avant les coureurs. La commune devra mettre en place des dispositifs de sécurité sur le parcours.

Rapport des commissions

Commission bâtiments et voiries : Monsieur Arzillier informe les conseillers que l'épandeur à sel a été remplacé, la nouvelle plateforme de jeux pour enfants sera installée au printemps par l'entreprise Debrouwer. Les portes de la salle des fêtes et du local pompier seront changées par l'entreprise Kieffer. Un plan de circulation dans le village pour la sécurité est en réflexion.

Commission vie locale : L'exposition sur le centenaire de la guerre 14-18 a été appréciée par plus de 300 personnes, un livre d'or a permis de recueillir leurs impressions.

Les préparations de fin d'année sont en cours, les décorations vont être installées avec des sapins et des illuminations supplémentaires dans le village. Les chalets sur la place de la Mairie seront ouverts les 09, 15, 16, 21, 22 et 23 décembre.

Commission communication : Les agendas de la commune seront prochainement distribués.

Questions diverses

La peinture de la salle du bâtiment la croisette se fera le 14 novembre 2018.

Les vœux du Maire auront lieu le lundi 07 janvier 2019 à 18h30

Prochain Conseil Municipal, le lundi 10 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h15.

Les Mesneux, le 12 novembre 2018

Le Maire,
Anny Dessoy,

